

En visioconférence, le 9 mars 2023

COMPTE RENDU

Réunion du : 9 mars 2023

Objet : Conseil académique en formation plénière (CAC)

Étaient présents :

Président : M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Eléonore LACROIX et de M. Frédéric AQUILINA à partir de 15h).

Collège A, ayant voix délibérative :

Mme Marie-Axelle GRANIE,
M. Dimitri DENELEE,
M. Pierre-Jean ARNOUX, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Malal KANE),
Mme Véronique BOUTEILLER, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Odile ABRAHAM),
M. Pascal UGHETTO présent à partir de 14h,
Mme Mélika BEN SALEM, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Florence MERLEVEDE),
Mme Paola PELLEGRINI, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Kheireddine REZIOUK),
Mme Céline LEONARD,
M. Jean-Christophe NOVELLI présent à partir de 15h,
M. Nicolas HAUTIERE, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Emmanuel KEITA),
Mme Valérie RENAUDIN,
M. Majdi HOCHLAF,
Mme Armelle CHABOT.

Collège B1, ayant voix délibérative :

Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE, présent à partir de 13h17 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),
M. Olivier BROSSARD,
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,
Mme Anne-Sophie EVRARD,
M. Gwendal SIMON, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Corine MAITTE),
M. Yoan PECHAUD,
Mme Florence ROUYER,
Mme Florence JACQUINOD.

Collège B2, ayant voix délibérative :

M. Lionel DUTHEIL,
Mme Inès DE DIEGO,
Mme Laurence VIGIER, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Fériel GOULAMHOUSSEN),
Mme Anne-Laure LOZANO.

Collège C, ayant voix délibérative :

M. Laurent LEBOUIC,

Mme Hasnaa ANISS,
Mme Myriam EVENNOU,
Mme Aline ALAUZET,
M. Guillaume ATGER.

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :

Mme Enora LORCY,
M. Christophe DEGORGUE présent à partir de 14h11,
Mme Inès PASQUIER présente à partir de 14h.

Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative :

M. Robin MANEVY.

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :

M. Frédéric AQUILINA présent jusqu'à 15h,
Mme Ariane ANGELIER,
M. Alain BOUSCAYROL,
M. Éric CHARMES,
Mme Maria EKSTRÖM.

Représentante de personnel désignée par tirage au sort :

Mme Malika GRIM-YEFSAH.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Corinne BLANQUART,
M. Philippe DEMANGE,
M. Frédéric MORET,
M. Venceslas BIRI,
M. Serge PIPERNO,
Mme Muriel JOUGLEUX,
Mme Isabelle NAVIZET,
Mme Karine MAROT,
Mme Caroline TROTOT,
Olivier BERTHELOT-EIFFEL
Mme Cécile DORIONS,
Mme Maëva BALLON,
M. Pascal ODOT,
Mme Stéphanie NEIBECKER,
Mme Agnès BAILLEUL,
Mme Gabriela ROZNIECKA.

Rédactrice Ubiquis : Mme Eléonor LIVROZET-MARCER

Ordre du jour

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE

- 1) Compte rendu des conseils académiques du 1^{er} décembre 2022 et du 26 janvier 2023 (vote) (*sous réserve*)

II. GOUVERNANCE

- 2) Actualité générale de l'établissement
- 3) Avancement sur la sortie de l'expérimentation
- 4) Commission immobilière
- 5) Point d'actualité sur la Fondation Gustave Eiffel

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 6) Point sur la chaire de professeur junior (CPJ)
- 7) Repyramidage : désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2022/2023
- 8) Evolution du calendrier de dialogue interne budgétaire (*sous réserve*)

III. FORMATION

- 9) Evolution de l'offre de formation 2023/2024 (vote)
- 10) Plateforme « Mon Master » et capacités d'accueil offertes limitées 2023/2024 (avis)

Le quorum étant atteint avec 38 membres, 31 présents et 7 représentés, le président ouvre la séance à 13 heures 05.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Compte rendu des conseils académiques du 1^{er} décembre 2022 et du 26 janvier 2023

Gilles ROUSSEL signale que les deux comptes rendus ne sont pas encore disponibles pour approbation. Il précise par ailleurs que la procédure de validation par réécoute des enregistrements, mise en œuvre après la réunion du 1^{er} décembre, est trop compliquée et ne sera plus proposée pour approuver les futurs comptes rendus de séance. Il serait préférable que les propositions de reformulation soient directement transmises par les intervenants concernés.

L'approbation des comptes rendus des séances du 1^{er} décembre 2022 et du 26 janvier 2023 sont reportées à la réunion suivante.

GOUVERNANCE

2. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL annonce que l'Université Gustave Eiffel a été retenue parmi les lauréats d'un appel à candidatures dans le cadre du plan d'investissement France 2030, pour la partie relevant du projet national de « pré-maturation-maturation » Sci-ty, auquel 30 millions d'euros ont été alloués.

Muriel JOUGLEUX ajoute que les auditions destinées à recruter les membres de la direction du programme ont commencé, l'Université Gustave Eiffel étant pilote de la partie « prématuration ».

Gilles ROUSSEL déclare qu'une communication plus détaillée sera diffusée à l'échelle de l'établissement lorsque le projet aura officiellement démarré.

Notre université a en outre déposé plusieurs projets liés à des pôles universitaires d'innovation, à travers des partenariats ou en tant qu'acteur fondateur, dont les résultats devraient être connus en février.

L'Université Gustave Eiffel est parallèlement-co-pilote de projets s'inscrivant dans les deux programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) « Ville » et « Mobilité ».

Corinne BLANQUART précise que la phase de contractualisation sera bientôt finalisée, en ce qui concerne le PEPR « Ville », ce qui laisse augurer un événement de lancement à la fin du mois de mai, tandis que les travaux liés au second PEPR ne démarreront pas avant la fin de l'année 2023.

Suite à la première relève du Guichet unique, 4 projets ont été retenus et la phase d'auditions associée à la deuxième relève vient de commencer. Une vingtaine de projets (recherche, formation, maturation-pré-maturation...) ont été recensés lors de chacune des deux relèves, et il apparaît que leurs porteurs sont issus des différents établissements de l'université.

Gilles ROUSSEL souligne que **Frédéric MORET**, dans le cadre de la simplification des processus, travaille à l'évolution des procédures attachées aux missions longues à l'étranger.

Frédéric MORET rappelle qu'un protocole des mobilités sortantes avait été voté en CAC et en CA afin de mettre en place un mode de fonctionnement plus rapide ; une proposition a été soumise à l'analyse de la Direction générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles (DGD-AJI) et consiste à attribuer un forfait aux chercheurs concernés.

Valérie RENAUDIN sollicite des précisions quant à la démarche qui a été appliquée pour conduire cette réflexion.

Frédéric MORET l'informe que cette dernière s'inscrivait parmi les travaux de la Commission spécialisée international (CSI).

Gilles ROUSSEL présente le dispositif de congé pour recherche et conversion thématiques (CRCT) qui permet aux

enseignants-chercheurs de bénéficier d'une demi-année à une année complète sans activités d'enseignement. Cette année, l'université a lancé un appel spécifique à l'échelle locale destiné aux personnes en retour de congé longue durée, en particulier de congé maternité, afin d'accompagner la reprise de leurs travaux de recherche.

Majdi HOCHLAF souhaite savoir si le financement de ces CRCT relèvera d'une enveloppe supplémentaire.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Valérie RENAUDIN estime étonnant de considérer qu'un retour de congé maternité requiert un accompagnement.

Frédéric MORET explique que cette démarche doit contribuer à rééquilibrer le déroulement des carrières des EC et entre femmes et hommes, les analyses menées à l'occasion du repyramidage ayant fait apparaître un vivier de MCF HDR très majoritairement masculin.

Gilles ROUSSEL annonce que notre université est en contact avec l'ENS Louis Lumière, sous tutelle du MESR ; cet établissement a été antérieurement localisé sur le campus de la Cité Descartes avant de rejoindre la Cité du cinéma. Dans la perspective d'un nouveau déménagement, des discussions ont été engagées afin de mettre en place une association plus étroite entre nos deux établissements.

Par les actualités internes de l'établissement, il est à signaler que deux schémas directeurs, du numérique et de l'immobilier seront très prochainement rédigés pour proposer de grandes orientations en la matière.

Gilles ROUSSEL informe les participants que **Florence ROUYER** a accepté de prendre en charge une mission ayant trait à la vie étudiante des doctorants.

Caroline TROTOT présente le programme des événements et actions organisés à l'occasion du mois de l'égalité ; il est rappelé, notamment à l'attention des élus et personnes contribuant à l'encadrement, la nécessité de se former à la lutte contre les inégalités. A l'échelle du CAC, 8 élus sur 48 ont participé aux formations proposées par l'établissement pour renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) ; seuls 3 membres non-étudiants de la section disciplinaire les ont suivies. Elle encourage celles et ceux qui auraient suivi une formation proposée au sein d'une UMR (par exemple par le CNRS) à l'en informer afin d'actualiser les bilans réalisés dans le cadre du plan pour l'égalité professionnelle.

Maëva BALLON communique aux participants le lien du programme précité : <https://mission-egalite.univ-gustave-eiffel.fr/actualites/actualites-details/le-mois-de-legalite-fait-son-retour-a-luniversite-gustave-eiffel>

Caroline TROTOT mentionne une formation dispensée par l'Inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche (IGESR) du MESR.

Maëva BALLON précise que celle-ci est subdivisée en deux demi-journées : l'une est dédiée à la prévention des violences sexistes et sexuelles, l'autre à la déconstruction des stéréotypes.

Gwendal SIMON s'étonne que les formations mises en place par l'établissement, en matière de VSS, ne soient pas obligatoires pour les membres de la section disciplinaire, dans la mesure où ceux-ci sont amenés à examiner des cas de violences et discriminations.

Caroline TROTOT répond qu'elle y serait favorable mais qu'il lui semble qu'une telle obligation, serait très difficile à instituer réglementairement, comme pourrait le confirmer Pascal Odot.

Gwendal SIMON considère que l'obligation de formation permettrait d'accroître la légitimité de ces sections qui instruisent parfois des dossiers faisant l'objet de controverses.

Caroline TROTOT ajoute que les formations relatives aux VSS permettent de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'ensemble des discriminations et violences. Elle souligne que le dispositif de signalement de l'Université Gustave Eiffel a enregistré des signalements dont le nombre est multiplié par deux d'une année à l'autre ; face à ce constat, il apparaît indispensable d'élever le niveau collectif de connaissance et de sensibilisation aux violences et discriminations. Dans cette optique, une plus grande participation des élus aux actions de formation pourrait générer un effet d'exemplarité à l'échelle de l'établissement.

Enora LORCY souhaite savoir pourquoi les étudiants n'ont pas été inclus dans le décompte des membres de la section disciplinaire ayant suivi une formation de sensibilisation.

Caroline TROTOT explique que les chiffres tenus par **Maëva BALLON** concernent les formations proposées aux personnels de l'université.

Gilles ROUSSEL précise que ce sujet sera de nouveau abordé en CAC lorsqu'y sera présentée la refonte des dispositifs de signalement.

Avant de clore ce point d'actualité, **Gilles ROUSSEL** invite **Frédéric MORET** à exposer un bilan du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC).

Frédéric MORET rappelle en préambule les critères d'attribution de la prime individuelle, dite C3, du RIPEC puis signale que l'avis de la Commission des carrières enseignants-chercheurs (CCEC) ne sera plus requis en amont de la campagne. En 2023, le dossier doit être envoyé par les candidats au Conseil national des universités (CNU) qui prononcera un avis en première instance, avant transmission à la CCEC. La composante ELARA de l'application GALAXIE est actuellement ouverte à tous les candidats et fermera le 4 avril 2023. Les attributions seront prononcées à l'automne prochain, une fois que les sections CNU, puis la CCEC auront délibéré.

La trajectoire suivie par l'établissement doit conduire à atteindre 30 % de la composante statutaire, au niveau budgétaire, et 45 % des effectifs d'EC d'ici à 2027 ; en outre, il convient de veiller à ce que la part des bénéficiaires soit proportionnelle à celles des femmes et des MCF au sein de l'université. Enfin, un juste équilibre entre les disciplines et les grades doit être observé.

Le MESR avait validé 25 primes dans le cadre de la campagne 2022. Compte tenu des modalités retenues par notre université, il a été possible d'en attribuer 29. A la clôture des candidatures, 66 demandes avaient été enregistrées : 27 femmes, soit 26 % des femmes éligibles, et 39 hommes, soit 23 % des hommes éligibles. Les domaines des arts, lettres et langues ont été sous-représentés (9 % des personnes éligibles).

Frédéric MORET signale qu'un groupe de travail étudie actuellement la politique indemnitaire des personnels techniques relevant du MTECT, dans le cadre du passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Marie-Axelle GRANIÉ constate que le nombre de PR femmes ayant candidaté pour recevoir la prime C3 a été supérieur, en 2022, à celui des PR hommes ; pourtant, ces derniers ont été plus nombreux à en être attributaires.

Selon **Frédéric MORET**, cette augmentation du nombre de candidates doit être appréhendée en lien avec le dispositif de prime précédent (PEDR), les critères d'attribution de la prime C3 ayant probablement été perçus comme plus équilibrés.

Majdi HOCHLAF se demande si la CCEC examinera uniquement les dossiers sélectionnés par le CNU.

Frédéric MORET doit étudier plus en détails les nouvelles modalités prévues pour la campagne 2023, le texte afférent ayant été publié l'avant-veille.

Florence JACQUINOD s'enquiert d'un dispositif équivalent à la prime C3, qui serait destiné aux enseignants contractuels.

Frédéric MORET l'informe que la politique de rémunération des personnels contractuels (hors groupe fermé de l'ESIEE Paris) de l'établissement fait partie des objets d'étude du groupe de travail mentionné précédemment.

A l'occasion du présent point d'actualité, **Lionel DUTHEIL** observe que la présidence a été sollicitée par l'intersyndicale afin d'évoquer les conditions d'une banalisation des journées de mobilisation, en particulier pour les étudiants.

Gilles ROUSSEL indique que les discussions à ce sujet n'ont pas conduit à opter pour une banalisation ; au demeurant, il sera demandé aux enseignants de ne pas appliquer de pénalités, y compris aux étudiants en apprentissage, en cas d'absence durant un jour de grève. Il s'engage à ce que toute situation problématique, liée à l'enregistrement d'une absence « injustifiée », soit étudiée au cas par cas.

Enora LORCY déplore les difficultés rencontrées par de nombreux étudiants dont la prise en compte d'absences injustifiées peut occasionner une suppression de la bourse qui leur a été attribuée, voire son remboursement. La publication d'un texte commun aux entités de l'université permettrait de prévenir de telles situations.

Gilles ROUSSEL confirme que ce sujet doit être étudié plus précisément afin de ne pas pénaliser les étudiants ne

pouvant assister à un ou plusieurs cours durant une journée de mobilisation.

Lionel DUTHEIL propose que le CAC se prononce en faveur d'une motion qui acterait, outre cette absence de pénalités, le non-recours au distanciel au cours de ces mêmes journées.

Lionel DUTHEIL partage à l'écran une proposition de texte.

Enora LORCY suggère que cette motion constitue le point de départ d'un travail qui pourrait être étendu au Parlement étudiant.

Après avoir pris connaissance du texte, **Gilles ROUSSEL** estime que l'interdiction d'un basculement des cours en visioconférence, les jours de mobilisation, ne devrait pas relever de décisions individuelles.

Lionel DUTHEIL considère qu'un basculement décidé collégialement n'est pas souhaitable non plus et rappelle que celui-ci le passage du présentiel au distanciel doit être réservé aux circonstances exceptionnelles et imprévisibles (ce qui n'est pas le cas des journées de mobilisation).

Frédéric MORET ajoute que le recours à la visioconférence, quand celui-ci n'est pas anticipé, pose un problème d'accessibilité numérique à certains étudiants.

Karine MAROT appuie cette remarque en se référant aux périodes de confinement qui ont fait apparaître les limites de l'équipement informatique des étudiants (appareils, forfaits, connexion...).

Majdi HOCHLAF s'interroge quant à la possibilité de proposer une directive générale qui prévoirait le report des cours, les jours de mobilisation.

Paola PELLEGRINI préconise d'étendre aux examens ce principe de report.

Mélika BEN SALEM objecte que le report de cours aboutit à une saturation des emplois du temps et des réservations de salles. S'agissant des évaluations, la concentration des épreuves sous forme de contrôle terminal risquerait de s'opérer au détriment des étudiants.

Enora LORCY reconnaît les limites opérationnelles d'un report systématique des cours les jours de grève ; dans l'hypothèse de leur maintien (sans contrôle de présence), les supports pédagogiques correspondants pourraient être mis à disposition des étudiants en ligne.

Gilles ROUSSEL rappelle que le contrôle de l'assiduité ne saurait être suspendu dans le cas des apprentis, pour des raisons d'assurance.

S'agissant des examens, **Enora LORCY** s'interroge quant à la possibilité de transformer certaines épreuves de contrôle en travaux de groupe ou dossiers.

Venceslas BIRI alerte les membres du CAC quant à l'éventuel caractère systématique d'une interdiction des cours à distance, la visioconférence pouvant être, dans certaines situations, préférables à un report.

Lionel DUTHEIL souligne que le texte proposé ne préconise pas l'annulation des cours mais le report des examens les jours de mobilisation. Il ajoute que cette motion reprend les grandes idées circulant actuellement à ce sujet dans les universités.

Gilles ROUSSEL suggère d'ajouter la formule « lorsque cela est possible » afin de prévoir des exceptions – par exemple, dans le cas des apprentis – à la suspension du contrôle d'assiduité les jours de mobilisation. Il ajoute que les recommandations apparaissant dans la motion seront diffusées en amont des jours de mobilisation à l'ensemble de la communauté.

Enora LORCY souhaite savoir si une telle communication serait également adressée aux étudiants.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Pierre-Jean ARNOUX remarque que les échanges venant d'avoir lieu ont été motivés par les difficultés que peuvent rencontrer les étudiants à se rendre sur le campus de Marne-la-Vallée durant les jours de grève et envisage un scénario dans lequel un emploi du temps allégé serait proposé lors de ces journées.

Gilles ROUSSEL considère qu'un tel planning ne pourrait être appliqué de façon globale.

Gwendal SIMON estime que le dernier paragraphe de la motion doit être conservé intégralement de façon à souligner que le basculement en distanciel, qui nuit aux conditions d'études et de travail des étudiants et enseignants, ne saurait constituer une solution satisfaisante.

Gilles ROUSSEL n'est pas opposé à ce que cette précision figure dans le texte ; il conteste en revanche la phrase associant le distanciel au fait d'empêcher les étudiants et la communauté universitaire de se mobiliser.

Lionel DUTHEIL observe que la programmation de cours en visioconférence, permettant de maintenir des cours qui n'auraient pu avoir lieu en présentiel, revient à pénaliser les personnes souhaitant assister aux manifestations.

Gilles ROUSSEL estime que cette dernière phrase est superflue dans la mesure où le paragraphe précédent vient acter l'absence de contrôle d'assiduité lors de ces journées.

Frédéric MORET profite de cet échange pour suggérer que, à l'issue des travaux qui seront conduits au sein du Parlement étudiant, le Règlement intérieur formalise les points qui figurent dans la motion.

A l'issue des précédentes discussions, le texte amendé est le suivant :

« Après une série de grèves interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites du gouvernement très suivies, l'intersyndicale appelle à d'autres jours de manifestation.

Il est important qu'aucun.e étudiant.e ne soit pénalisé.e de quelque manière que ce soit, qu'ils soient mobilisés ou non. Nombre de nos étudiants, notamment les étudiant.es boursier.e.s, utilisent les transports en commun d'Ile-de-France pour venir sur le campus, et rencontrent lors des journées de mobilisation des difficultés pour venir.

Dans ce contexte, le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel réuni le jeudi 9 mars acte l'absence de contrôle d'assiduité les jours de mobilisations interprofessionnelles, ainsi que l'annulation des examens de contrôle terminal et de contrôle continu sur ces mêmes jours de mobilisation, lorsque cela est possible.

Enfin, les cours initialement prévus en présentiel ne peuvent basculer en distanciels sur ces journées afin de ne pas dégrader les conditions d'études des étudiant.es et de travail des enseignant.es. »

Le conseil académique approuve la proposition de motion à l'unanimité, soit 50 « pour » des membres présents et représentés.

3. Point d'avancement sur la sortie d'expérimentation

Gilles ROUSSEL indique que ce sujet fera l'objet d'un point d'information à chaque réunion du CAC. D'après les discussions ayant eu lieu avec la DGESIP, le MTECT et le MESR, la sortie d'expérimentation ne devrait pas présenter de difficulté technique. Le processus consistera à pérenniser l'établissement dans sa forme actuelle ; seul son statut expérimental évoluerait vers celui de grand établissement.

Un calendrier de la sortie d'expérimentation sera prochainement établi, à partir des données recueillies auprès du HCERES au sujet des évaluations.

Deux modifications statutaires requerront l'attention de la DGD-AJI : il convient d'une part d'étudier la possibilité de maintenir le corps des ITA (dont relève le statut de personnels de support et soutien issus de l'ex-I) au sein de ce grand établissement. En effet, leur existence dans l'EPST expérimental avait été autorisée par décret. D'autre part, une analyse juridique devra déterminer le périmètre des prérogatives de la CCEC des EC. Enfin, un troisième sujet, attaché aux collèges électoraux fera l'objet d'échanges avec le ministère.

Céline LEONARD souhaite savoir si le calendrier de la sortie d'expérimentation impactera celui des évaluations HCERES.

Gilles ROUSSEL affirme que ce dernier ne sera pas modifié dans le domaine de la recherche et de la formation. Il importe en revanche de déterminer quels aspects de l'évaluation de l'établissement devront être validés pour entériner la pérennisation de l'établissement.

Guillaume ATGER souhaite comprendre la volonté de conserver conjointement les corps ITRF et ITA.

Gilles ROUSSEL explique que ceux-ci ne comportent pas les mêmes modalités de recrutement (des concours locaux étant organisés dans le cas des ITA) et de gestion de carrières. Il existe en outre un attachement envers ces deux statuts au sein de l'Université Gustave Eiffel, dont les équivalents existent au CNRS et à l'INRAE : leur pérennisation s'inscrit logiquement dans l'identité de l'établissement, qui est aussi un organisme de recherche.

4. Commission immobilière

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de programmation pluriannuelle de stratégie immobilière, il est proposé de mettre en place une Commission immobilière composée de représentants du CAC et du CA ainsi que des campus et des écoles. Cette instance pourra être sollicitée par la DGD-IL et la Vice-Présidence au sujet des grandes orientations patrimoniales et immobilières de l'université. **Frédéric MORET** précise que les considérations ayant trait à des décisions plus immédiates continueront de ressortir au CSA et à sa formation spécialisée.

5. Point sur la Fondation Gustave Eiffel

Muriel JOUGLEUX annonce que la Fondation est désormais opérationnelle. En novembre 2022, les membres représentant l'établissement fondateur et les mécènes fondateurs, ainsi que les personnalités qualifiées, ont été désignés en CA, et ont élu Michèle PAPPALARDO présidente de la Fondation.

Parmi ses premiers travaux, la Fondation a décidé d'établir le budget distribué aux projets à 330 000 euros. Le Groupe La Poste ayant rejoint depuis peu la liste des mécènes fondateurs, sa participation financière contribuera à abonder ce budget.

Les projets portés par la Fondation se divisent en cinq catégories.

- Les bourses « stage recherche » sont destinées d'une part aux étudiant·e·s, afin favoriser leur mobilité sur l'ensemble des campus, et viendront ajouter 2 000 euros à la gratification déjà prévue par l'établissement. D'autre part, des bourses seront attribuées aux laboratoires en vue de créer des stages de recherche supplémentaires en lien avec les thématiques prioritaires définies par la Fondation. Ce premier projet devrait être rapidement soumis au vote du CA de cette dernière.
- Les bourses « Excellences Eiffel » s'adressent aux bacheliers seine-et-marnais ou des territoires limitrophes entrant à l'université ; attribuées sur critères sociaux et de mérite atteindront 5 000 euros par an.
- Les bourses destinées à encourager les carrières scientifiques féminines seront proposées à des bachelières de Seine-et-Marne ou de territoires limitrophes souhaitant intégrer les filières de mathématiques, physiques, sciences physiques pour l'ingénieur ou informatique. D'un montant de 5 000 euros par an, ces bourses seront renouvelables une fois.
- Le point focal « Adaptation des villes au changement climatique », subventionné par le Commissariat général au développement durable à hauteur de 120 000 euros, recouvrira :
 - une synthèse des retours d'expérience des événements climatiques extrêmes ayant touché les villes au cours des 5 dernières années, à l'échelle internationale ;
 - les travaux de trois groupes autour des thèmes « rafraîchissement urbain », « inondations pluviales » et « résilience des réseaux et leur interdépendance » ;
 - la mobilisation des laboratoires de l'université.
- Les projets de chaires bénéficieront d'un accompagnement au montage.

Un bilan des actions en cours sera présenté au CAC dans six mois.

Florence JACQUINOD souhaite savoir comment les trois thèmes traités dans le cadre du point focal ont été définis et si d'autres axes d'étude peuvent être proposés en ce qui concerne l'adaptation des villes au changement

climatique.

Muriel JOUGLEUX l'informe que ces thèmes ont été validés à l'occasion du premier séminaire organisé en novembre 2022, à partir de plusieurs présentations de chercheurs. D'autres sujets peuvent être développés dans le cadre de ces travaux : il est conseillé pour ce faire de contacter **Dominique FERNIER**.

Pierre-Jean ARNOUX ajoute que ce point focal est destiné à encourager les chercheurs à solliciter des financements complémentaires pour développer ces projets.

Armelle CHABOT sollicite des précisions sur le fonctionnement et le calendrier des travaux portés par la Fondation.

Muriel JOUGLEUX indique que le CA de la Fondation sera assisté par plusieurs comités ; un comité scientifique se réunira pour déterminer les thèmes et sujets qui seront associés aux chaires.

Armelle CHABOT demande si ce comité sera en partie composé de personnalités issues du secteur privé.

Selon **Muriel JOUGLEUX**, l'instance comportera des représentants académiques mais également d'associations et organismes, la Fondation reposant sur la rencontre entre des analyses scientifiques et les attentes du monde socio-économique.

Armelle CHABOT s'enquiert de l'existence d'un site internet dédié à la Fondation.

Muriel JOUGLEUX mentionne une page spécifique, hébergée sur le site de l'Université Gustave Eiffel. Un site plus complet devra être créé au cours de l'année.

Céline LEONARD souhaite savoir si les informations relatives aux projets de bourses et de chaires seront prochainement diffusées.

Muriel JOUGLEUX affirme qu'un message sera adressé aux laboratoires de l'université sitôt l'attribution des bourses « stages recherche » validée par le CA de la Fondation. Elle précise que les étudiants ayant déjà commencé leur stage seront éligibles. Les candidatures seront examinées à partir de la fin du mois de mars 2023.

D'après **Pierre-Jean ARNOUX**, le dispositif de bourses, qui a vocation à être reconduit, a été proposé dès cette année afin d'en retirer une expérience qui permettra son amélioration.

Véronique BOUTEILLER sollicite des précisions quant à la procédure de candidature.

Muriel JOUGLEUX explique qu'un bref dossier sera à remplir.

BUDGET / RESSOURCES HUMAINES

6. Point sur la chaire de professeur junior (CPJ)

Gilles ROUSSEL annonce que l'université devrait bénéficier de la création d'une CPJ, destinée à un poste de DR du Développement DURable, axée sur le thème du développement durable en « Génie Civil, sciences des matériaux, Infrastructures » et financée par le MESRI. Si sa création était obtenue, cette chaire serait ouverte aux départements ex-I : COSYS, GERS, MAST, TS2 et AME. Les laboratoires MSME et ESYCOM seront également éligibles.

Paola PELLEGRINI souhaite savoir si la COMEVAL interviendra dans le processus de recrutement du titulaire de la chaire.

Gilles ROUSSEL le confirme bien que le processus exact, décidé par le MTECT dont l'arbitrage est attendu, ne soit pas encore connu de l'établissement.

Yoan PECHAUD demande comment sera sélectionné le laboratoire ou le département qui bénéficiera de la création de cette CPJ.

Gilles ROUSSEL souhaiterait que l'attribution s'effectue sur la base d'un appel ouvert afin de recueillir le plus de candidatures possible.

Céline LEONARD infère que l'affectation de la CPJ dépendra du choix du candidat.

Gilles ROUSSEL confirme cette information.

7. Repyramidage : désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2022/2023

Frédéric MORET fait état de quelques modifications intervenues depuis la séance du 26 janvier. Il rappelle que les promotions internes réalisées à travers cette voie temporaire d'accès ont concerné les sections CNU 22 et 35 en 2021, puis les sections 6, 27 et 60 en 2022. Ces deux campagnes ont donné lieu au dépôt de 12 dossiers et à l'audition de 11 candidat·e·s ; à l'issue du processus, 5 nominations ont été prononcées (1 femme et 4 hommes).

En vue de la campagne 2023, 2 supports de postes ont été obtenus et 2 autres seront attribués au titre de l'année 2024.

La campagne 2023 sera organisée selon les priorités suivantes :

- privilégier les sections CNU sous-encadrées au niveau national (6, 9, 11, 18, 27, 35, 60, 71 et 74) ;
- tenir compte des facteurs locaux (HDR annoncées, vivier potentiel) ;
- respecter les équilibres entre les disciplines et les composantes de formation et de recherche ;
- prendre en compte les repyramidages effectués en 2021 et 2022.

Frédéric MORET rappelle que ces éléments sont présentés au CAC pour information, la décision finale revenant au CA, conformément au décret d'application.

Le calendrier du repyramidage 2023 sera ainsi échelonné : le CA se réunira le 14 mars pour répartir les supports puis les candidatures seront à saisir sur GALAXIE entre les 4 et 27 avril. Suivra une phase d'examen de la recevabilité des demandes par les établissements puis le CNU prononcera un premier avis entre fin-mai et début juillet 2023. Les comités de promotion, avant fin septembre, rendront un second avis. Enfin, il reviendra au Président d'émettre des propositions de nomination mi-octobre avant saisie dans l'application ELECTRA et parution au Journal officiel.

La principale modification introduite par le nouveau décret d'application concerne la disparition de l'instance d'évaluation locale des candidatures. Les comités de promotion seront constitués sur décision de la CCEC des EC et présidés par un PR ou assimilé. Ceux-ci auront à prononcer deux avis pour chaque candidature, selon les critères suivants : l'investissement pédagogique, la qualité des activités scientifiques et l'investissement dans les tâches d'intérêt général. Le premier avis concernera l'aptitude professionnelle et le second et l'acquis d'expérience.

L'analyse de la situation au 1^{er} septembre 2023 (intégrant les données de la campagne emplois votée le 1^{er} décembre ainsi que les repyramidages 2021 et 2022), tenant compte des taux d'encadrement, fait ressortir trois sections CNU prioritaires :

- la 4^{ème} section (sciences politiques), qui compte 3 MCF HDR, ne comporte aucun PR ;
- la 11^{ème} section (langue et littérature anglaises et anglo-saxonnes) compte 4 PR pour 11 MCF dont 1 HDR ;
- la 62^{ème} section (énergétique, génie des procédés) comprend 1 PR et 7 MCF dont 2 HDR.

Parmi ces trois sections, seule la 11^{ème} fait l'objet d'une préconisation émanant du MESR.

Il sera ainsi proposé au CA de retenir les sections CNU n°4 et 11.

Majdi HOCHLAF rappelle que ces promotions affecteront la campagne emplois des établissements ; il n'est donc pas compréhensible qu'aucune instance locale ne prenne part à la décision.

Frédéric MORET observe que l'examen des candidatures en interne a été jugé très inconfortable par les personnes ayant participé les deux années précédentes aux comités d'audition. Les réflexions ministérielles ont tenu compte de ces retours d'expérience. En outre, il a été jugé plus logique que l'instance nationale, le CNU, rende en premier un avis.

Marie-Axelle GRANIÉ regrette que les deux sections retenues ne comportent pas de femmes promouvables.

Frédéric MORET explique que la 11^{ème} section a été choisie pour répondre aux préconisations du ministère tandis que la 4^{ème} a été sélectionnée parce qu'elle ne comporte aucun PR. A ce stade de la décision, et compte tenu des autres critères appliqués, il est difficile de respecter la parité ; celle-ci doit être rétablie en agissant en amont,

notamment en permettant à un plus grand nombre de femmes d'obtenir l'habilitation à diriger des recherches.

Céline LEONARD s'enquiert des perspectives de repyramidage au titre de l'année 2024, notamment en ce qui concerne la section CNU 62.

La composition des sections étant peu susceptible de varier en un an, **Frédéric MORET** estime que la 62^{ème} devrait faire partie des sections prioritaires ; la sélection dépendra bien sûr des préconisations ministérielles. Les départs à la retraite, dans certaines sections, devront également être pris en compte.

8. Evolution du calendrier de dialogue interne budgétaire

Corinne BLANQUART présente le nouveau calendrier tel que mis au point avec la direction des affaires financières (DAF). Cette évolution a été initiée afin d'harmoniser le processus d'échange avec les composantes dont les modalités différaient entre les périmètres ex-U et ex-I. L'enjeu est notamment d'éclairer les besoins budgétaires et d'emplois, à l'aune des enjeux liés à l'activité de chaque entité. Enfin, ce nouveau calendrier a été élaboré de façon à offrir un délai suffisant aux composantes et services entre la mise à disposition du cadrage de la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois et la remise des budgets et à la DAF pour mettre au point les arbitrages et permettre le cas échéant aux composantes de réagir. En effet, une fois ces derniers communiqués, le calendrier prévoit une nouvelle phase d'échanges.

Compte tenu de ces objectifs, le calendrier proposé est le suivant :

- mai-juin 2023 : réunions de dialogue budgétaire ;
- 29 juin 2023 : publication de la lettre d'orientation budgétaire ;
- juillet : diffusion d'une note technique sur les modalités et les supports de préparation du budget initial ;
- 18 septembre : retour des demandes budgétaires ;
- 2^{ème} quinzaine de septembre : consolidation du budget ;
- 1^{ère} quinzaine d'octobre : arbitrages ;
- mi-octobre : retour des arbitrages et phase d'échanges éventuels ;
- Dernière semaine d'octobre jusqu'à mi-novembre : constitution du budget initial en vue d'un vote en réunion de CA du mois de décembre.

Corinne BLANQUART souligne que la parution de la lettre d'orientation budgétaire au mois de juin 2023 permettra aux composantes de construire leurs demandes à partir des grandes orientations formulées dans cette lettre.

Elle informe enfin les participants qu'un canevas sera prochainement diffusé, qui détaillera les éléments à aborder lors des dialogues budgétaires (données relatives à la trajectoire d'une composante, prévisions d'activités, besoins en équipements...).

Olivier BERTHELOT-EIFFEL insiste sur le fait que le nouveau calendrier favorisera un temps d'examen plus long durant la phase d'arbitrage, qui sera l'occasion d'étudier les demandes au regard de la situation et des objectifs de l'établissement en ce qui concerne la masse salariale, la recherche, la formation, le numérique, l'immobilier mais également les recettes.

Il précise que la note technique qui sera transmise aux composantes et services en juillet tiendra compte des éventuelles évolutions réglementaires touchant à l'élaboration du budget.

Paola PELLEGRINI souhaite savoir si les sujets relevant des investissements et projets seront abordés à l'occasion des réunions de dialogue budgétaire qui se dérouleront en mai et juin.

Corinne BLANQUART indique que les demandes liées aux projets continueront d'être soumises à la DAF selon la procédure habituelle (à travers les fichiers de « budget-programme »), les dépenses figurant dans les annexes financières de projets ne nécessitant pas d'arbitrages spécifiques.

Lionel DUTHEIL demande si un budget rectificatif peut être demandé aux composantes.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL explique que des besoins d'ajustement sont susceptibles d'être identifiés en cours d'année ; toutefois, un redéploiement de crédits ne nécessite pas d'adopter un budget rectificatif. Les réunions de

dialogue budgétaire sont l'occasion d'examiner les conditions d'exécution du budget en cours ; en fonction des autres paramètres financiers (évolution de la masse salariale et des coûts de l'énergie, impact de l'inflation sur les commandes etc.), il peut être proposé au Président d'élaborer un BR ou de procéder à un redéploiement de crédits au sein du BI.

Valérie RENAUDIN rappelle que le périmètre ex-I fonctionnait jusqu'alors avec une ouverture partielle des crédits en début d'année et souhaite savoir si l'évolution du calendrier modifiera ce processus.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL indique que les besoins d'affinage budgétaire pourront être exposés au cours des réunions de dialogue de gestion. Par conséquent, les réunions dites de « mi-parcours » que connaissait le périmètre ex-I ne devraient plus avoir lieu.

Corinne BLANQUART ajoute qu'il ne sera plus nécessaire d'attendre ces réunions pour solliciter l'ouverture de crédits complémentaires qui pourront désormais être demandés à travers un échange direct avec les services de la DAF.

Valérie RENAUDIN observe que cette configuration revient à considérer que les budgets alloués aux composantes, laboratoires et services sont amputés des 20 % qui étaient jusqu'alors débloqués à mi-parcours.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL souligne que les taux d'exécution du budget 2022, dans le domaine de la recherche (ex-U comme ex-I), sont faibles, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement : autrement dit, l'utilisation de la totalité de l'enveloppe allouée dans le cadre du BI n'est pas avérée.

Corinne BLANQUART répète que l'octroi des 20 % complémentaires pourra être demandé directement à la DAF, dans la continuité des projets présentés en mai-juin.

Guillaume ATGER objecte qu'il sera difficile pour les composantes de formation de finaliser les demandes budgétaires pour le 18 septembre, date à laquelle les effectifs étudiants ne sont pas arrêtés.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL rappelle que le modèle actuel d'allocation des moyens est notamment basé sur le nombre d'étudiants. Celui-ci est peu susceptible de varier sensiblement d'une année à l'autre ; de plus, il existe des stratégies pour sécuriser la préparation budgétaire indépendamment de ces données. En tout état de cause, s'il considère que le calendrier proposé constitue une solide base d'harmonisation de la construction budgétaire, une marge d'adaptation doit être envisagée au regard des spécificités de certaines composantes.

Guillaume ATGER ajoute que cette date, fixée à mi-septembre, ne permettra plus de soumettre les budgets à un vote dans les conseils de composantes.

Monsieur ATGER informe que septembre est probablement l'un des pires mois dans les composantes de formations concernant la charge de travail puisqu'il s'agit de la rentrée des étudiants et que nos priorités sont ailleurs que d'élaborer un budget.

Inès DE DIEGO observe en outre que la préparation des demandes mobilisera à la rentrée les RA et RA adjoints, au détriment de leurs missions auprès du personnel enseignant.

Corinne BLANQUART souligne que les demandes pourront être élaborées dès la parution de la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois (LOBE).

Nicolas HAUTIERE remarque que ce calendrier vient remettre en question la période à laquelle les laboratoires devront conduire leurs réflexions relatives aux perspectives de transformation des départements.

Corinne BLANQUART reconnaît que la coordination de ces réflexions avec la préparation des demandes budgétaires devra être prise en compte.

FORMATION

9. Evolution de l'offre de formation 2023-2024 (vote)

Venceslas BIRI rappelle la procédure de validation de l'évolution de l'offre de formation : une fois les demandes pré-étudiées par la Vice-Présidence Formation et Innovation pédagogique, celles-ci sont présentées à la commission spécialisée enseignement et professionnalisation (CSEP), laquelle a rendu un avis le 16 février dernier.

Quatre modifications se limitent à des changements d'intitulés de parcours : celles-ci, destinées à préciser les contenus de la formation et à renforcer l'attractivité, ont fait l'objet d'un avis favorable.

Trois demandes concernent l'ouverture à l'apprentissage : le parcours Management des destinations du M2 Tourisme, le parcours Ingénierie de la Production et Conception de Produits du M2 Génie industriel et le parcours « Systèmes intelligents et applications » du M2 Informatique. La CSEP s'est prononcée favorablement.

L'ouverture d'un parcours « double-diplôme » a été sollicitée dans le cadre du Master « Traduction et interprétation » et approuvée par la CSEP.

La composante de formation de la LP « Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques » a souhaité fermer le parcours « Organisation et management des services maintenance engins, transports et équipements – OMSMETE » ainsi que l'option carrosserie du parcours « Technologies et équipements du véhicule – TEV », en raison d'un très faible effectif d'étudiants. Au regard des regrets exprimés par le lycée partenaire Nicolas-Joseph CUGNOT, la CSEP suggère d'opter pour une suspension d'un an plutôt que pour une fermeture définitive.

Enfin, quatre ouvertures de parcours ou de groupes ont été examinées :

- un groupe supplémentaire au sein de l'option « Equipements électriques et électroniques du véhicule » de la LP précitée ;
- un parcours lié à l'enseignement du premier degré, en deuxième année de la Licence de Lettres ;
- un DU de préparation de concours de l'enseignement secondaire général de Lettres modernes ;
- un groupe supplémentaire « Analyse, management des données et innovation » au sein du M2 « Intelligence économique », en partenariat avec une école privée du groupe ESG.

Dans le dernier cas, le dossier a été jugé insuffisamment précis, notamment en ce qui concerne les modalités financières du partenariat et le régime d'inscription des étudiants ; la CSEP est en outre réticente quant à la perspective de déléguer des masters à des établissements tiers. Pour ces raisons, elle a rendu un avis défavorable. En revanche, les trois autres demandes d'ouverture ont fait l'objet d'un avis favorable.

Christopher DEGORGUE souhaite savoir si le DU sera ouvert uniquement aux étudiants ayant validé un Master MEEF.

Venceslas BIRI l'informe que les étudiants diplômés d'un autre Master peuvent candidater mais ne seront pas prioritaires.

Les demandes d'évolution de l'offre de formation 2023-2024, telles qu'elles ont été présentées et selon les avis de la CSEP, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 52 voix « pour » des membres présents et représentés.

10. Plateforme « Mon Master » et capacités d'accueil offertes limitées

Venceslas BIRI explique qu'il revient au CAC et au CA de voter les capacités d'accueil globales des formations. Parallèlement, des capacités offertes limitées (COL) ont été définies pour les formations candidatables de première année de Master, en tenant compte du nombre de places destinées aux redoublants et étudiants étrangers ne relevant pas de la plateforme Mon Master.

Les étudiants pourront déposer leurs candidatures sur la plateforme du 22 mars au 18 avril 2023.

Armelle CHABOT considère qu'il est difficile pour les administrateurs de se prononcer sur ces chiffres.

Venceslas BIRI répond qu'il est difficile de synthétiser des capacités d'accueil sur des dizaines de formations, autrement qu'en fournissant un fichier excel.

Selon **Lionel DUTHEIL**, il importe de ne pas réduire l'accessibilité des Masters de l'université ; aussi serait-il utile d'observer l'évolution des capacités d'accueil et des inscriptions, sur plusieurs années, au moyen d'un tableau synthétique.

Venceslas BIRI souligne qu'il produit un tel tableau tous les ans en CAC, une fois que les campagnes de candidatures et d'inscriptions sont terminées.

Gilles ROUSSEL ajoute que notre établissement constate une diminution des inscriptions en M1, de telle sorte que les capacités d'accueil ne sont pas atteintes, pour une partie des parcours.

Lionel DUTHEIL juge opportun de comprendre les raisons pour lesquelles le nombre d'inscriptions tend à décroître ; il rappelle à cet égard que la dimension humaine est particulièrement importante dans le processus de recrutement de Master et considère en conséquence que la plateforme ne saurait constituer l'unique réponse à cette diminution des effectifs.

Gilles ROUSSEL rejoint ces propos tout en soulignant que « Mon Master » permettra d'endiguer le phénomène des désistements tardifs.

Enora LORCY sollicite des précisions au sujet de l'attestation d'engagement étudiant, des justificatifs sportifs et attestations d'expérience professionnelle en cours. Elle note en outre que la majorité des questionnaires n'incluent pas les jobs étudiants dans les activités professionnelles.

Venceslas BIRI l'informe que ces derniers visent à identifier les étudiants actifs relevant de la formation continue, les jobs étudiants ne sont pas concernés par la formation continue.

Cécile DORIONS indique que les pièces justificatives mentionnées sont issues d'une liste édictée par le MESR, dont nous ne maîtrisons pas les intitulés.

Enora LORCY s'étonne que les informations relatives à la pratique d'un sport de haut niveau ou à l'engagement étudiant ne soient pas demandés par un grand nombre de formations.

Cécile DORIONS précise que le statut de sportif de haut niveau ou d'artiste confirmé sont à signaler dans la partie commune du dossier. Parallèlement, le candidat peut joindre à sa candidature « tout document jugé utile », par exemple s'il relève de l'engagement étudiant.

Gilles ROUSSEL suggère que les responsables de formation soient sensibilisés quant à ces éléments, utiles à l'élaboration de contrats pédagogiques en amont de la rentrée.

Enora LORCY ajoute que l'utilité de tels justificatifs doit également être explicitée pour les étudiants.

Majdi HOCHLAF estime que les capacités d'accueil devraient être votées à l'échelle globale du parcours, sans distinguer Mon Master / Campus France / redoublants.

Venceslas BIRI rappelle que c'est règlementaire. En plus des capacités d'accueil globales déjà votées en Conseil d'Administration le 15 décembre dernier, le ministère recommande aux établissements de faire également voter les capacités offertes limitées (COL) avant l'ouverture de la plateforme Mon Master. Le CA du 14 mars sera amené à se prononcer définitivement sur les COL et la saisie de ces COL dans Mon Master est possible jusqu'au 16 mars.

Les capacités offertes limitées (COL) proposées pour les formations candidatables sur la plateforme « Mon Master » reçoivent un avis favorable à la majorité des membres présents et représentés, avec 38 voix « pour » et 14 abstentions des membres présents et représentés.

Gilles ROUSSEL informe les participants que la séance suivante est prévue le 16 avril ; la réunion du 22 juin se tiendra en présentiel.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Président

Gilles ROUSSEL

